L'actualité du MILITANT des industries chimiques

LE MILITANT | n° 470 | 13 juin 2024 |

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte rendu du CEF du 3 juin 2024 **p.2** / Assurance chômage : une réforme des plus violentes ! / Tract : « Toutes et tous en grève les 20 et 21 juin ! » **p.4**

l'agenda

Réunions fédérales à venir

14/06	Syndicats Picardie : réunion
17/06	Officines : CPNEFP
18/06	Plasturgie : CPNEFP
19/06	Pétrole : GTPA
20/06	LBM / CPPNI
20/06	Industrie Pharma : CPNEIS
20/06	Industrie Pharma : Jury CQP
25/06	Caoutchouc : CPPNI
26/06	Pétrole : CPPNI
26/06	Caoutchouc : SPP
27/06	Collectif Histoire Sociale : réunion

Droits et libertés

En 2023, la CNIL enregistre un nombre record de plaintes.

16 433 plaintes enregistrées dont 18 % liées au travail, l'un des trois principaux secteurs d'émanation de ces plaintes. Suite à ces plaintes, la CNIL a procédé à 340 contrôles sur l'année. **Plus de 1 000 plaintes** adressées à la CNIL ont concerné la mise en œuvre de dispositifs de **vidéoprotection** ou **vidéosurveillance sans une information correcte des personnes ou respect de leur vie privée.** Dans **60 %** des cas, soit la majorité des situations signalées, les dispositifs étaient déployés dans un **environnement professionnel**. À ce titre, la commission rappelle la nécessité de limiter le champ de vision des caméras au strict nécessaire, en évitant par exemple de filmer l'intérieur d'un logement. Le questions-réponses de la CNIL intitulé « mon employeur peut-il me filmer en permanence sur mon poste de travail ? » a, de plus, accueilli 35 965 visites, soit une hausse de 48 % par rapport à 2022.■

Les chiffres

5,4 millions d'emplois

demeurent fermés aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne, l'équivalent de près d'un emploi sur cinq en France.

Orga et vie syndicale

Assemblée générale de la Fédération

Le mardi 10 septembre 2024, se tiendra notre Assemblée générale annuelle des syndicats de la Fédération. Ce moment important d'échanges et de débats est incontournable pour permettre à la Fédération d'établir notre statégie de lutte et de construction du rapport de force.
Dans cette période où les attaques envers notre système de retraite se multiplient, et face à la perte de pouvoir d'achat que subissent les travailleurs de nos branches professionnelles, la participation de nos syndicats à cette Assemblée générale est primordiale.
Pour nous permettre d'organiser au mieux cette journée, il est important que chaque syndicat de notre Fédération s'inscrive au plus vite. Le formulaire d'inscription a été envoyé dans tous les syndicats, il est également disponible sur le site internet de FNIC. **www.fnic-cgt.fr** ■

12 545 personnes,

(dont 3 434 mineurs)

ont été expulsées de leur campement de fortune, de mai 2023 à mai 2024, en Île de France, par le biais de 138 opérations d'expulsion, soit une augmentation de 38,5 % par rapport à la période 2021-2022.

L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC CGT Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr**
Directeur de publication : **Serge Allègre**
Bimensuel — 1,06 euro
ISSN : 1762- 4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566
Imprimé par nos soins

Actualité fédérale

COMPTE RENDU DU CEF DU 3 JUIN 2024

Actualité Internationale, nationale et revendicative

Le gouvernement israélien poursuit sa destruction systématique de la bande de Gaza, faisant des milliers de victimes blessées ou tuées. Et le gouvernement français, plutôt que de se ranger du côté des défenseurs de l'humanité et de la paix, comme le font de nombreux gouvernements européens en condamnant les exactions israéliennes et en reconnaissant l' État palestinien, préfère criminaliser tout soutien au peuple palestinien et toute dénonciation des crimes de guerre israéliens.

Il poursuit également ses réformes antisociales, comme la dernière réforme de l'assurance chômage, qui va plonger dans la précarité des milliers de chômeurs indemnisés jusque-là. Mais la classe dominante sait qu'elle a une épine dans le pied pour la mise en place de ses projets anti-ouvriers. Cette épine c'est la CGT. Il est donc impératif pour elle de briser tous les Camarades de la CGT, tous les syndicats ou structures CGT, qui portent avec la classe ouvrière cette combativité. Il n'y a plus de règles, plus de lois, plus rien qui la freine dans sa volonté de nous briser. Mille attaques contre des Camarades sont connues mais combien pour lesquelles nous ne savons rien ?

Le temps des compromis avec les patrons et le gouvernement est terminé. Les illusions de la paix sociale tombent et seuls les aveugles ne voient pas venir le temps de la guerre ouverte de la bourgeoisie contre nous. Alors, l'ensemble du CEF de la Fédération nationale des Industries chimiques CGT, est appelé à resserrer les rangs et à se mettre en ordre de bataille car en même temps que les tenants du pouvoir ouvrent le feu de la répression sur mille des nôtres, ils projettent de fermer des dizaines de nos usines et de supprimer des milliers d'emplois.

Plus que jamais, deux mots d'ordre doivent faire partie de notre quotidien : lutte et solidarité. Nous ne nous laisserons pas faire. Face à la casse de nos syndicats et de nos industries, prenons nos responsabilités et utilisons l'arme de la classe ouvrière, la plus décisive : la grève. La FNIC-CGT, consciente des enjeux, consciente du danger, appelle l'ensemble de ses syndicats à organiser des débrayages les 20 et 21 juin et il est de la responsabilité du CEF de notre Fédération de faire de ces deux jours un temps fort de mobilisation dans nos 11 champs professionnels. Il est de notre responsabilité de réussir le 20 juin une manifestation nationale devant le ministère des finances et de l'industrie à Bercy. Chaque membre du CEF a reçu une liste de syndicats à contacter pour préparer cette manifestation. A vos téléphones !

Orga/renforcement

Nous constatons toujours un retard dans le paiement des cotisations 2023. 114 syndicats n'ont toujours rien payé et prennent le risque de perdre toute légitimité. 1153 FNI restent encore à régler pour atteindre le niveau de 2022.

Et pour 2024, les chiffres ne sont pas bons non plus car seulement 20 % des cotisations ont été réglés.

Du côté des nouvelles syndicalisations, cela reste très positif car nous avons plus de 1500 nouveaux syndiqués en 2023 et déjà 460 en 2024, avec la création de 26 nouvelles bases.

Face aux attaques que nous subissons, que le monde du travail dans son ensemble subit à l'heure actuelle, il est primordial de poursuivre le travail de renforcement et de remontée des cotisations pour garantir notre indépendance financière.

Formation

Pour rappel, nous avons pris comme décision de la décentraliser au plus près des syndicats qui n'ont pas toujours les moyens de venir au siège de la Fédération, à Montreuil. Le collectif formation de la Fédération ainsi que certains cabinets d'experts proches des valeurs de notre syndicalisme peuvent ainsi aller au plus près du terrain afin de garantir la participation du maximum de Camarades.

Autre rappel, pour assister aux formations, un salarié peut prendre un ou plusieurs congés, dans la limite de 12 jours par an.

La durée de chaque congé ne peut pas être inférieure à une demi-journée.

Les animateurs des stages et sessions de formation économique, sociale, syndicale ont droit à 18 jours et les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales bénéficient du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale prévu à l'article L. 2145-5. La durée totale des congés pris à ce titre dans l'année par un salarié ne peut excéder dix-huit jours.

Depuis notre dernier CEF, une formation DS avec les Camarades de Michelin s'est tenue le 25 avril à Montreuil avec 19 Camarades ; une formation niveau 1 s'est tenue à Montreuil, avec 8 Camarades du 22 au 26 avril. Une formation CFJ s'est tenue à Clermont avec 14 Camarades. Une formation avec les Camarades de Bostik est en cours pour 21 Camarades présents .

A venir :

- La formation du 20 juin à Mourenx est annulée pour raison de mobilisation à Paris.
- Une formation niveau 1 se tiendra à Reims du 1er au 5 juillet avec 13 Camarades.
- Et en septembre une formation CSSCT est prévue ici à montreuil .

ASSURANCE CHÔMAGE : UNE RÉFORME DES PLUS VIOLENTES !

Le gouvernement a dévoilé le 26 mai 2024 les mesures d'une énième réforme de l'assurance chômage (durcissement des conditions d'accès, baisse de la durée d'indemnisation…).

Nouveau tour de vis en vue pour réduire les droits des demandeurs d'emploi. Après celles de 2019, de 2021, puis de 2023, le Premier ministre Gabriel Attal a dévoilé le 26 mai les principales mesures d'une énième réforme gouvernementale de l'assurance chômage.

Revendiquant le « modèle allemand », il prévoit 3,6 milliards d'économies soit près de 10 % des dépenses, trois fois plus que les précédentes réformes.

Les plus violemment touchés seraient les travailleuses et travailleurs précaires, dont le seuil d'affiliation passerait de six mois de travail sur 24 à huit mois sur 20.
2,8 milliards d'euros vont être économisés sur le dos de 185 000 personnes par an, écartées du droit à allocation.

En clair, un total de contrats à six mois ne suffirait plus pour ouvrir le droit à six mois d'allocations. Cette mesure est particulièrement dure pour les jeunes de moins de 25 ans, surreprésentés parmi les précaires.
Le gouvernement poursuit son objectif de précariser la jeunesse.

Autres perdants : les seniors entre 53 et 57 ans. **Le palier qui permet une indemnisation légèrement plus longue à 53 ans serait supprimé et celui à 55 ans, reporté à 57.** Combinée avec le précédent décret de février 2023, cette mesure conduit à diviser par deux l'indemnisation maximale à 56 ans par exemple, passant de 36 mois à 18 mois.

Officiellement justifiée par la transposition du recul de deux ans de l'âge de départ en retraite, ce recul est immédiat et anticipe de 8 ans la double peine combinant recul sur la retraite (64 ans d'ici 2032) et baisse drastique des droits entre 53 et 57 ans.

En cas de baisse du taux de chômage officiel à 6,5 %, la durée maximale des droits, déjà réduite au 1er février 2023 de 25 %, serait cette fois réduite de 40 %.

Le gouvernement n'a cessé de mentir en justifiant la précédente baisse par la baisse du taux de chômage : le taux de chômage remonte en ce moment, mais il ne prévoit à nouveau que des coupes !

D'autres mesures de durcissement ont été écartées, pour des raisons de risques juridiques, de l'aveu même de la ministre. Ainsi sera conservé le maintien du droit à l'assurance chômage à 62 ans, quand on ne dispose pas de droits à la retraite à taux plein.

L'allocation maintenue serait toutefois plafonnée à 2 200 €/ mois, ce qui pénalisera toutes celles et ceux qui ont un peu d'ancienneté (ouvriers et employés) avec de l'ancienneté, (ingénieurs, cadres et techniciens), soit toutes celles et tous ceux qui sont 25% au-dessus du SMIC en fin de carrière et ayant perdu un emploi avant le départ en retraite. Le gouvernement n'a pas voulu fournir d'études d'impact expliquant combien de perdants et quels profils sont touchés.

La transparence due à des millions de personnes n'est pas une priorité du gouvernement, manque de transparence qui n'a d'égal que son amateurisme et sa méconnaissance du sujet. Le rendez-vous, qui n'a de concertation que le nom, puisque tout est décidé d'avance, a cependant permis d'obtenir des précisions sur le calendrier : le décret pris avant le 30 juin, sera d'application au 1er décembre 2024, pour des raisons opérationnelles à France Travail.

À l'heure où les travailleuses et les travailleurs sont de plus en plus touchés par des restructurations et autres plans antisociaux, il est urgent que la CGT appelle à se mobiliser contre cette réforme.

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

FNIC CGT FSM Industries Chimiques

FSM

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LES 20 ET 21 JUIN

APPEL À LA MOBILISATION LE 20 JUIN À PARTIR DE 10H DEVANT LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SYNDICATS, SALARIÉS, FAISONS ENTENDRE NOTRE COLÈRE !!!

Dans une période où des milliers d'emplois sont menacés partout en France, le gouvernement fait le choix de réprimer les privés d'emploi avec une réforme d'une extrême violence, alors que, dans le même temps, les entreprises continuent de délocaliser et détruire des emplois pour toujours plus de profit. Plutôt que de s'acharner sur les chômeurs, les précaires, le gouvernement à la solde du MEDEF ferait mieux de garantir et pérenniser l'emploi industriel dans notre pays.

Nous vivons une période où le capital cherche de nouvelles voies pour augmenter les profits " quoi qu'il en coûte " aux travailleuses et travailleurs. Encore une fois, l'industrie en France est menacée, frappée au cœur avec les annonces qui s'accumulent dans la chimie, la pétrochimie, le pétrole…sous le prétexte notamment de la protection environnementale.

Il nous faut :

- **Combattre cette casse de notre industrie.**
- **Imposer et contraindre les patrons à mettre fin à leur volonté de sacrifier nos emplois au profit des actionnaires afin de répondre à une rentabilité toujours plus exacerbée.**
- **Anticiper les mauvais coups avant qu'ils ne tombent.**
- **Revendiquer l'arrêt de toutes les procédures de plans de licenciements.**
- **Revendiquer la socialisation des moyens de production.**
- **Reprendre ce que le grand patronat nous a extorqué.**

40 000 EMPLOIS SUPPRIMÉS PAR DES P.S.E
70 000 EMPLOIS MENACÉS PAR DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES
110 000 EMPLOIS DIRECTS SUPPRIMÉS OU MENACÉS
440 000 EMPLOIS INDIRECTS SUPPRIMÉS OU MENACÉS

Ce qui engendre des déserts sociaux avec les fermetures de classes, d'hôpitaux, de bureaux de poste .

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE,

NOUS DEVONS DIRE STOP
À LA CASSE SOCIALE ORGANISÉE.
FACE À CETTE ATTAQUE GLOBALE,

LA RIPOSTE DOIT ÊTRE TOTALE !